

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 janvier 2025

---

MESURES D'URGENCE CONTRE LA VIE CHÈRE ET À RÉGULER LA CONCENTRATION  
DES ACTEURS ÉCONOMIQUES DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER - (N° 698)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 48

présenté par

Mme Bellay et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE 2**

I. – À la fin de l'alinéa 9, substituer aux mots :

« déférer à l'injonction »

les mots :

« procéder au dépôt des comptes ».

II. – En conséquence, à la fin de l'alinéa 17, procéder à la même substitution.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision légistique.